



Mise à l'enquête publique : L'administration communale de Collombey-Muraz soumet à l'enquête publique la demande suivante :

Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de boissons alcoolisées (LHR),

la Commune de Collombey-Muraz porte à la connaissance du public que M. Gilles Roduit, domicilié Rue du Grand Clos 70 – 1913 Saillon, lui a adressé une requête tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite Loi.

- Locaux et emplacements : La Grange au Soleil, sis sur la parcelle n° 1888, folio 24, au lieudit Tire
- Adresse : Rte des Brêches 7 – 1893 Muraz
- Enseigne de l'établissement : « La Grange au Soleil »
- Prestations : Offrir à titre commercial des prestations de mets et / ou boissons avec ou sans alcool, à consommer sur place, en tant que :
- café restaurant
- Heures d'ouverture et fermeture : lundi : fermé
Dimanche, mardi, mercredi, jeudi : 08.00 – 23.00 h
Vendredi et samedi : 08.00 – 24.00 h
- Début de l'activité : dès autorisation

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les présenter à la Commune, par écrit, dans un délai de 30 jours dès la publication au Bulletin officiel, expirant au 8 avril 2019.

L'Administration communale